

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président de l'Université Toulouse Capitole, Monsieur Hugues KENFACK,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;

donne délégation de signature à Madame Claire GISLON, Ingénieur de Recherche, Directrice de la Communication

à l'effet de signer, pour ce qui relève de la Direction de la Communication de l'Université Toulouse Capitole,

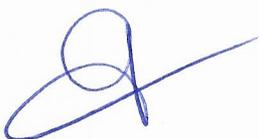
- les certificats administratifs
- les contrats de cession de droit à l'image
- les contrats de commande d'un reportage photographique
- les contrats d'hébergement de sous-sites Internet dans le Ksup UT Capitole

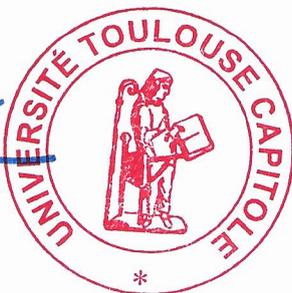
La présente délégation prend effet à la date de sa publication sur le site internet de l'établissement.

Il est mis fin à la délégation de signature consentie à Madame Claire GISLON en date du 6 juillet 2021.

Fait à Toulouse, le 1^{er} septembre 2023

La délégataire,



Claire GISLON

Le Président

Hugues KENFACK